

Les élus pléneuvien étaient les premiers de l'intercommunalité à s'exprimer. Ils refusent le projet, évoquant un pacte financier inacceptable et un manque de cohérence sur le plan touristique.

Dès l'entrée dans la salle du conseil municipal, lundi, il était évident que le sujet traité n'était pas anodin. L'ensemble des 27 conseillers représentés (25 présents et deux absents ayant donné procuration), une quinzaine de personnes dans le public : c'est sûr, le nouveau schéma départemental ne laisse pas indifférent.

« Négociateur en gardant la main sur l'avenir »

Après une heure de débat et la réécriture de l'avis contre la proposition préfectorale, le vote à bulletin secret a révélé 19 voix contre le projet et trois pour, l'opposition municipale n'ayant pas participé au vote, sanctionnant ainsi « **une parodie de consultation** ».

Jean-Jacques Michel, adjoint, a été le premier élu de la majorité à prendre la parole pour s'opposer au projet de nouveau territoire, s'interrogeant sur le respect « **du cahier des charges de la loi** » : créer des périmètres d'au moins 15 000 habitants, définir un projet commun, maintenir un lien de proximité et maîtriser la fiscalité.

« **Rejoindre Lamballe sans condition et uniquement sur la confiance n'est pas le mandat qui nous a été confié. On ne peut pas valider un projet qui regroupe 44 communes qui ne savent pas où elles vont.** » L'élu propose une action en deux temps : « **la création d'un territoire incluant la communauté de communes et les communes de Plévenon et Fréhel répondant aux objectifs de la loi, puis un rapprochement éventuel vers Lamballe. Un moyen de négocier en gardant la main sur l'avenir** ».

Le pacte financier qui accompagne la négociation de la charte de fusion n'est pas acceptable pour l'élu : « **La fiscalité n'est pas dans les compétences du préfet mais dans celles des territoires communaux et intercommunaux.** »

Pierre Alexis Blévin, conseiller municipal, rejoint l'adjoint. « **Il ne faut pas que nous nous mettions sous la dépendance d'une grande intercommunalité. Se limiter à notre territoire actuel, rejoint par deux ou trois autres communes, nous préserve et nous permet de garder nos compétences.** »

« Un rôle leader au niveau touristique »

Pascal Pellan, adjoint, souligne, quant à lui, la difficulté du projet préfectoral qui manque « **de sens** » en n'écoutant pas la population, « **de cohérence** » par rapport au pays touristique, avec l'absence de Plévenon et Fréhel malgré leur intégration, et « **d'équité** » sur le plan financier « **sans limite ni garantie** ». Pour Nathalie Selier, adjointe, « **la difficulté est de s'engager dans un projet dont ni le fonctionnement ni le contenu ne sont connus** ».

Des propos rejetés par le maire, Jean-Yves Lebas : « **Un territoire de 15 000 habitants est totalement irréaliste par rapport à la carte départementale**, qui regroupe des territoires beaucoup plus importants et plus peuplés. **Quant à la fiscalité, le lissage de la part intercommunale serait de l'ordre de 0,09 % avec la possibilité, à terme, d'une diminution de la part communale avec le transfert de compétences qui allégerait ses charges. La commune ne doit pas rester sur le bord du chemin, elle a un rôle leader au niveau touristique qu'il nous faut négocier pour le garder.** »